l'évolution De l 'organisation administrative coloniale de la région de barika1838-1900

The evolution of the colonial administrative organization of the Barika region (1840–1900)

Birem kamal , Université Mohamed Boudiaf, Msila (Algerie)
biremkamal@gmail.com

Reçu le:14/04/2026 Accepté le:12/06/2026 Publié le:13/06/2026

Résumé : La question de l'administration des populations algériennes au début de l'occupation française a constitué un enjeu majeur pour les autorités politiques et militaires françaises, en raison des données militaires et sociales caractérisant à la fois la France et la société algérienne. La France a repris du modèle ottoman un outil temporaire de contrôle des populations, tout en s'appuyant, d'autre part, sur l'influence et les aspirations des familles puissantes au sein du pouvoir, comme moyen efficace de soumettre les populations. Elle a ainsi accordé à ces familles aristocratiques ou à des chefferies influentes une autorité sur les habitants, en exploitant les contradictions sociales héritées par la société algérienne de la période ottomane, notamment ce qui était connu sous le nom de « les strates sociales ».

C'est pourquoi la France a adopté ce modèle dans la gestion des populations de la région de Biskra dès le début de son contrôle sur la zone, en 1838, à travers une administration militaire appuyée par les notables au sein des bureaux arabes, créés à partir de 1844.

Mots clés: occupation- administration-colonisation- barika-

****- Auteur correspondant***

Abstract: The issue of administering the Algerian populations at the beginning of the French occupation constituted a major concern for French political and military authorities, due to the military and social conditions characterizing both France and Algerian society. France adopted from the Ottoman model a temporary instrument of population control, while also relying on the influence and aspirations of powerful families within the power structure as an effective means of subjugating the population. It thus granted these aristocratic families or influential local chiefs' authority over the inhabitants, exploiting the social contradictions inherited by Algerian society from the Ottoman period, particularly what was known as "social strata."

For this reason, France adopted this model in managing the populations of the Biskra region from the beginning of its control over the area in 1838, through a military administration supported by local notables within the Arab Bureaus, which were established from 1844 onward.

Keywords: occupation-barika-colonisation-administation

- Introduction

La politique administrative du colonialisme français a constitué l'un des moyens de domination et de contrôle des populations autochtones. Elle s'est développée progressivement en fonction des étapes de l'expansion coloniale vers les régions intérieures. Parmi ces régions, Barika représente un cas illustratif de cette évolution de l'administration coloniale, tant militaire que civile, au cours du XIX^{e} siècle.

La région de Barika connut les débuts de l'occupation française entre 1838 et l'insurrection d'El-Mokrani en 1871, dans ce qui sera ultérieurement désigné comme la région du Hodna oriental[1]. Le terme « Hodna » apparaît fréquemment dans la correspondance administrative

[1] ANOM : F/80/1674, expédition du générale De Negrier1840

coloniale comme synonyme d'une circonscription administrative aux limites instables, sans lien réel avec la notion géographique du Hodna.

En effet, l'appellation « Hodna » fut utilisée dans le cadre des anciens chefs traditionnelles que la France tenta de maintenir dès 1838, bien que celles-ci ne disposent pas de frontières territoriales fixes à l'époque ottomane. C'est le cas notamment de la dynastie des Mokrani et de celle du Cheikh el-Arab Ferhat Ben Saïd[2]. Le premier étendait son influence sur toute la partie occidentale du Hodna, atteignant parfois de vastes zones du Hodna oriental, et cette entité était désignée comme la « chefferie du Hodna ». Quant au second, bien qu'il ne dirigeât pas initialement la région orientale sous cette appellation, il fut placé, dès l'arrivée des forces d'occupation en 1838, à la tête d'une nouvelle circonscription appelée « Hodna oriental ».

Dès lors, plusieurs questions se posent : comment la France a-t-elle administré la région de Barika au début de l'occupation ? Comment cette administration a-t-elle évolué sous le régime militaire ? Quelles furent les divisions administratives de la région après sa participation à l'insurrection d'El-Mokrani en 1871, et quels en furent les impacts administratifs ? C'est à ces interrogations que cette étude tente de répondre à partir des archives françaises.

1-L'administration militaire de la région de Barika au début de l'occupation :

Les premiers textes consacrant la présence française dans la région de Barika, datant du 30 septembre 1838, évoquent une sorte d'accord implicite conclu entre la France et les notables locaux, lesquels

[2] Edmond et Marthe, gouvion :ayane almarhariba,imp,fontana frères alger,1920,pp 70.75.

déclarèrent leur allégeance en échange de la gestion de la région en son nom[3].

Il est connu que le Hodna était placé sous l'autorité d'Ahmed El-Mokrani, khalifa de la Medjana, à la suite de la division de la famille Mokrani en deux fractions. Par ailleurs, Abdessalem El-Mokrani succéda à l'émir Abdelkader dans la résistance contre l'occupation, tandis que Cheikh el-Arab Ferhat Ben Saïd exerça également une autorité avant d'être remplacé par Ben Gana[4].

Au début de l'occupation française de l'Est algérien, cinq khalifats furent institués dans la province de Constantine, placés sous l'autorité du gouverneur général et sous la tutelle directe du général commandant la province, lequel disposait de larges prérogatives. L'autorité du Cheikh el-Arab et du khalifa de la Medjana s'exerçait ainsi au nom de la France.

L'étude de l'histoire de la région du Hodna avant l'occupation révèle que l'usage de ce terme ne se généralise qu'à la fin de la période ottomane, dans le cadre des chefs attribuées au khalifa de la Medjana, Cheikh El-Mokrani et sa famille. Cette appellation continuait à désigner les parties orientale et occidentale du Chott El-Hodna.

Les rapports militaires et administratifs français utilisent l'expression « commandement du Hodna » pour désigner les territoires soumis au khalifa de la Medjana, notamment en 1838, où cette entité regroupait plusieurs chefferies s'étendant au sud du cercle militaire de Bordj Bou Arreridj jusqu'au cercle militaire de Boussaâda, créé à la suite de l'insurrection des Zaâtcha en 1849. En revanche, le terme « Hodna

[3]-ANOM:10H18;renseignement géographique et historique ‹subdivision de Batna ‹ cercle de Biskra .historique(1850) ,rapport par le lieutenant Du Bosquet.

[4] Ibid.

oriental » fut employé en 1845 dans le cadre du cercle militaire de Batna, sans qu'il n'y ait pour autant une véritable division administrative ou militaire formelle de la région.

Dans un premier temps, la France chercha à s'appuyer sur les grandes familles influentes du Hodna afin d'assurer son contrôle sur les populations locales. Parmi celles-ci figuraient les familles Ben Gana, Boudiaf et Mokrani, entre autres. La structure sociale du Hodna, marquée par la solidarité entre les tribus face à toute intrusion étrangère malgré leurs rivalités internes, rendait en effet difficile toute pénétration directe.

La France exploita ainsi les divisions traditionnelles, ainsi que celles apparues avec les débuts de l'occupation. La famille des Mokrani se scinda en deux camps : celui d'Ahmed El-Mokrani, qui rallia les forces du général Galbois en 1838, et celui d'Abdessalem El-Mokrani[5], désigné en 1837 par l'émir Abdelkader comme son khalifa dans la région de la Medjana, du Hodna et des Ouled Derradj. Par ailleurs, la région du Zab, limitrophe du Hodna, était elle aussi divisée depuis la fin de l'époque ottomane entre les factions Bouakkaz et Ben Gana.

Ferhat Ben Saïd Ben Bouakkaz prêta allégeance à l'armée française dès 1831, tandis que Bouaziz Ben Gana se soumit contraint, nourrissant néanmoins une hostilité persistante envers Ben Saïd[6]. Tous deux rendirent d'importants services à l'armée française, comme en témoignent les rapports militaires de l'époque. Certaines sources historiques indiquent également qu'en mars 1831, plusieurs notables

[5] CAAT (centre d'archive d'armé de terre Vincennes) :1h217): archive de commandement de l'armée d'Afrique, dossier 3, province de Constantine, rapport, mars, avril 1840.

[6] ANOM: 10H76: historique de l'annexe de Barika1840-1860.

algériens, dont Abdessalem El-Mokrani, Ben Gana, Ibn Yellès Boudiaf et Bouras, firent acte de soumission au général français[7].

Lors de la nomination de Ferhat Ben Saïd en 1838, puis de Ben Gana à la tête des tribus de la partie orientale du Hodna — incluant la région de Barika — ces chefs n'entretenaient en réalité que peu de liens réels avec les populations et les territoires placés sous leur autorité. Les tribus du Hodna étaient constituées de groupes souvent en conflit, mais capables de s'unir rapidement face à une menace extérieure. La tribu des Ouled Derradj illustre particulièrement cette dynamique socio-politique.[8]

2- **L'administration de Barika entre l'influence des chefferies locales et celle des bureaux arabes :**

Dans le cadre de la politique coloniale visant à renforcer son emprise sur les populations autochtones, la France chercha à exploiter les rivalités traditionnelles entre les élites locales en attisant les divisions et les conflits, notamment entre les Mokrani et la famille de Bouaziz Ben Gana. Ainsi, Ben Gana fut écarté et séparé de l'influence des Mokrani dans la région du Hodna, après que Ferhat Ben Saïd eut été placé à la tête du Hodna oriental.

La France institua alors, au sein du nouveau centre administratif créé pour la direction du Hodna oriental — Barika — un membre de la famille Mokrani, Si Mokrane Ben Si Mohamed El-Hadj, originaire de Medoukal et issu d'une famille maraboutique. Celui-ci se vit confier la direction du Hodna oriental (Barika), ainsi que des régions des Ziban, de Medoukal et d'El Kantara.

[7] Edmond et Marthe, gouvion :op-cit pp70-75.

[8] ANOM : 2H25 centre de Biskra hhistorique de l'annexe de Barika

Dans sa dimension coloniale, cette nouvelle organisation administrative visait à faire de cette « chefferie du Hodna oriental » une simple unité administrative créée pour des raisons politiques et des objectifs militaires conjoncturels. Selon les rapports français, elle ne constituait ni une entité géographique ni une unité sociale homogène, puisqu'elle regroupait des tribus hétérogènes, souvent en conflit et présentant des degrés variables de cohésion sociale et d'appartenance (populations des Ziban ou des régions sahariennes versus populations du Hodna).

La France tenta également d'instaurer une division administrative globale du Hodna en prenant comme frontière naturelle le Chott El-Hodna (ou parfois Chott Saïda). La partie occidentale fut désignée comme « Hodna occidental » et placée sous l'autorité du khalifa Mokrani, tandis que la partie orientale, appelée « Hodna oriental », avait pour centre la nouvelle ville de Barika. Toutefois, les régions situées en amont de l'oued Barika et de Bitam furent exclues de cette organisation, car elles relevaient du commandement militaire de Batna, englobant notamment les tribus des Ouled Sultan, Lakhdar Halfaouia et Sgana.[9]

La création d'un centre administratif pour cette nouvelle entité s'imposait. Le choix se porta sur le siège du caïd situé au marché de Barika, qui constitua le noyau de la future ville. Cette localisation stratégique s'expliquait par sa position sur l'axe reliant M'sila à Batna, à proximité des territoires tribaux du Hodna tels que les Ouled Derradj, ainsi qu'à la frontière des régions sahariennes. Elle représentait également un point de passage pour les caravanes reliant le Sahara et les Ziban aux régions du Tell et à la ville de Sétif. À partir de ce centre — initialement réduit au bâtiment du caïd construit par l'armée française après l'occupation — le caïd pouvait administrer l'ensemble du Hodna oriental.[10]

[9] ANOM : 2H25 centre de Biskra historique de l'annexe de Barika

[10] Ibid.

La mise en place de cette chefferie à Barika constitua ainsi la première organisation administrative du Hodna oriental et une phase transitoire imposée par les conditions d'implantation de l'administration coloniale dans la région, en vue de faciliter la pénétration vers le sud algérien. Par ailleurs, les troubles qui agitèrent le Hodna au début de l'occupation, ainsi que la résurgence des résistances entre 1840 et 1845, poussèrent l'administration militaire française, notamment après les campagnes menées par le général Levasseur en 1845 pour rétablir l'ordre, puis l'insurrection généralisée du Hodna en lien avec la révolte des Zaâtcha en 1849, à réviser l'organisation administrative de la région et la structuration des chefferies dans le Hodna oriental.

3- **Barika sous l'administration des bureaux arabes (1844-1871) :** L'instauration des bureaux arabes en Algérie remonte à 1833, lorsque le duc de Rovigo créa un premier « bureau arabe ». En 1837, le gouverneur général Damrémont fonda la Direction des affaires arabes sous la supervision de l'officier Pélissier. Par la suite, le général Bugeaud développa véritablement ce système en 1844, sous la direction de Dumas, dans le but de recenser les populations et leurs biens, de les soumettre à l'autorité coloniale et de renforcer leur surveillance.

Dans ce cadre, la France chercha à instrumentaliser les grandes familles locales au sein de ces bureaux, qui faisaient office d'intermédiaires entre l'administration coloniale et les populations. Dirigés par des officiers français, assistés de traducteurs et de notables locaux, ces bureaux visaient à fragmenter les structures traditionnelles de pouvoir, à affaiblir les chefferies et à substituer progressivement l'administration coloniale aux institutions locales dans la gestion des affaires sociales, politiques et judiciaires, contribuant ainsi à marginaliser les populations.

Dans ce contexte, Barika et ses environs connurent une évolution administrative oscillant entre l'influence des familles Mokrani et Ben Gana. À partir de 1844, Si Mokrane Ben Abdelkader fut nommé à la tête

du Hodna oriental[11], en plus des régions sahariennes, de Medoukal et d'El Kantara. La France espérait, par cette nomination, instaurer la stabilité grâce à sa connaissance des populations locales et à son autorité personnelle. Cependant, les événements échappèrent progressivement à son contrôle, poussant l'administration coloniale à reconsidérer l'organisation de la région, notamment après les événements de Zaâtcha en 1849.

La résistance des Zaâtcha, ainsi que le rôle joué par la famille Ben Gana, entraînèrent une réorganisation administrative de Barika. La direction fut confiée au caïd Si Mokhtar Ben Daïkha, personnage dynamique ayant rendu d'importants services à l'armée française, notamment dans le maintien de l'ordre et la soumission des tribus les plus puissantes, ainsi que durant la révolte des Zaâtcha.

Cependant, la nouvelle politique dite « arabe » de la France ne correspondait plus à ce type de leadership local, devenu progressivement obsolète aux yeux de l'administration coloniale. En conséquence, le caïd Si Mokhtar Ben Daïkha fut destitué, et la France se rapprocha de la famille Ben Gana, nommant l'un de ses membres, Si Boulakhras Ben Mohamed Ben El-Hadj Ben Gana, à la tête du Hodna oriental avec siège à Barika. L'administration coloniale considérait désormais qu'elle n'avait plus besoin des chefferies traditionnelles et estimait disposer de la force militaire suffisante pour administrer directement la région.

Par ailleurs, plusieurs bureaux arabes furent établis autour du Hodna, notamment à Boussaâda, dirigé par l'officier Pan, ancien responsable du bureau arabe de Batna, ainsi qu'à Bordj Bou Arreridj, administré par l'officier Payen, dont dépendait également la région de M'sila. Avant

[11] ANOM : 10H76 Centre de Biskra hhistorique de l'annexe de Barika ; rapport sur l'organisation du khalifa du hodna 1848.

cette extension, seuls cinq bureaux arabes existaient dans l'Est algérien : ceux d'Annaba, Guelma, Skikda, El Kala et Sétif.

L'administration française renforça ainsi son contrôle direct sur les populations par l'intermédiaire des officiers français. Le décret du 15 avril 1845 plaça l'ensemble des agents indigènes, à tous les niveaux — y compris les caïds et les chefs locaux tels que les Mokrani et les Ben Gana — sous l'autorité du commandement militaire chargé de l'administration des territoires arabes.

Le premier officier du bureau arabe de Barika fut nommé en 1858 : il s'agissait de Chollesou. À partir de cette date, le véritable pouvoir administratif passa entre les mains de cet officier, devenu le principal dirigeant et gestionnaire de la région. Dès lors, le caïd Si Mokhtar Ben Daïkha perdit son influence dans le Hodna oriental et se retrouva subordonné à l'autorité du chef du bureau arabe.[12]

l'insurrection de Boukhentach El-Barkati dans le Hodna oriental (1860) et son impact sur l'administration des populations : L'insurrection des Ouled Amor, dirigée par le cheikh Boukhentach, entraîna un retard dans la mise en place d'un commandement stable et spécifique au Hodna. La région connut ainsi une succession rapide de responsables placés sous l'autorité des officiers des bureaux arabes de Barika et de Boussaâda[13].

Les événements survenus dans le Hodna en 1860 posèrent de sérieuses difficultés à l'occupation française pour assurer le contrôle de la région de Barika, alors appelée Hodna oriental. Les notables locaux n'avaient pas encore accepté le nouvel ordre administratif instauré par la colonisation, jugé incompatible avec les modes traditionnels de

[12] ANOM:10h76, division de Constantine 1841-1854., Organisation du khalifa du Hodna.

[13] ANOM: 3K5, Division de Constantine, correspondance 1841.1854

gouvernance. De plus, les chefs désignés par l'administration coloniale ne jouaient plus leur rôle traditionnel, cherchant plutôt à consolider leur position auprès du pouvoir colonial au détriment des populations locales.

Cette situation amena l'administration coloniale à reconsidérer la gestion des populations dans l'ensemble du Hodna. L'autorité de l'officier français ne se limitait plus à diriger le caïd Si Mokhtar Ben Daïkha, mais tendait à s'imposer directement, tout en maintenant, au moins temporairement, une apparence d'autorité locale.[14]

Avant même la création officielle du bureau arabe de Barika, l'un des facteurs déterminants ayant accéléré sa mise en place fut précisément l'insurrection de 1860 menée par le marabout Mohamed Boukhentach dans la région des Brakâtia, au sein de la tribu des Ouled Derradj. En réaction, la France supprima les cinq anciennes chefferies des Ouled Amor et les regroupa sous une nouvelle autorité dirigée par le cheikh Bibi Mohamed.

La nomination de ce dernier s'inscrivait probablement dans une logique de récompense envers les notables ayant manifesté leur loyauté ou leur neutralité vis-à-vis du pouvoir colonial. Après l'insurrection, la France remplaça également le caïd Si Mokhtar Ben Daïkha par Si Ismaïl Ould El-Kasgheli, issu de la tribu des Ouled Ali Ben Saber, ancien représentant de l'émir Abdelkader, rallié par la suite à la France dans le but de rétablir l'ordre dans le Hodna oriental.

Toutefois, la région fut de nouveau secouée par d'autres soulèvements, notamment l'insurrection des Ouled Madi en 1864, puis celle d'El-Mokrani en 1871. L'insurrection de 1860 eut des conséquences particulièrement lourdes pour les populations : confiscation massive des terres, imposition de lourdes taxes de guerre, déplacements forcés, emprisonnements et répressions. La suppression des anciennes structures

[14] ANOM : 2H17, commandement du hodna, rapport du général commandant supérieur des forces de terre et de mer a Alger,27/03/1860

tribales et leur remplacement par de nouvelles entités administratives accentuèrent la désorganisation sociale.

La nomination du cheikh Bibi Mohamed à la tête de cette nouvelle structure répondait également à une stratégie coloniale visant à exploiter les rivalités traditionnelles, notamment entre sa tribu et celle des Ouled Amor, afin de fragiliser la cohésion sociale et empêcher toute unité contre l'occupation.[15]

Dans le même esprit, l'administration coloniale procéda à une recomposition du commandement du Hodna en supprimant les anciennes chefferies des Ouled Derradj et en les remplaçant par une direction indépendante confiée au cheikh Ben Dri. En 1865, elle renforça également le dispositif militaire en y intégrant davantage d'officiers français aux côtés des chefs locaux.[16]

Les divisions administratives de Barika après l'insurrection de 1871 :

L'année 1871, connue dans la mémoire collective du Hodna comme « l'année de la trahison » ou « l'année de la guerre », constitua un tournant majeur en raison des profondes transformations qu'elle engendra et des lourds dommages infligés à la région, notamment en matière de répression, de confiscation des terres et de déplacements de populations.

Sur le plan administratif, le décret du 20 décembre 1873 transforma le centre militaire de Barika (poste militaire) en une annexe militaire rattachée à la circonscription de Batna.

15 ANOM : 2H17, OULED AMOR 1860, COLONE DU HODNA1860.

16 Ibid.

Cette annexe militaire comprenait le Hodna oriental ainsi que les tribus des Ouled Salam, Ouled Ali Ben Saber et Ouled Sultan. Elle fut divisée en deux commandements [17]:

- le commandement du Hodna oriental, dirigé par Si Ismaïl Ben Ali et basé à Barika ;
- le commandement des Ouled Sultan, dont le siège était à N'Gaous, dirigé par Si Mohamed Ben Bachtarzi.

Cette organisation fut partiellement modifiée le 10 mai 1874, notamment par le rattachement du douar Beïda Bordj à la commune mixte d'El Eulma (Saint-Arnaud), conformément à la décision du 28 avril 1874[18].

L'annexe militaire de Barika entra officiellement en fonction le 1er mars 1874 sous le commandement du capitaine Lestocq, remplacé en mai 1874 par le capitaine Bissuel, spécialiste des affaires arabes, qui réussit à rétablir l'ordre entre 1874 et 1877.[19]

Durant cette période, plusieurs évolutions administratives eurent lieu : le cercle de Batna fut transformé en commune indigène en 1875, et Barika devint une subdivision administrative dépendante de celle-ci, bénéficiant d'une partie de son budget. Toutefois, le cercle militaire de Barika demeurait une structure limitée, proche d'un simple poste militaire, sans personnel administratif complet (absence d'adjoint ou de traducteur), notamment sous le commandement du capitaine Bissuel.[20]

[17] MINISTERE DE LE GUERRE : notice sur la division territorial et population indigène de l'Algérie (1844-1845)P 101.

[18] ANOM: 10h76, historique de l'annexe de Barika, m'sila 1876.

[19] ANOM: 10H76:. Historique de l'annexe de Barika, M'sila, 1876

[20] ANOM: 8H22: rapport du capitaine Bissuel juin 1874 .

En 1875, la France procéda à de nouvelles modifications en intégrant certaines tribus du Hodna occidental, notamment les Souamâa, au sein de l'annexe militaire de Barika. Par la suite, l'instauration du régime civil entraîna le rattachement de plusieurs tribus (Ouled Ali Ben Saber, Ouled Salam et Ouled Sultan) à la nouvelle commune mixte de N'Gaous en 1881.[21]

Barika : du poste militaire à la commune indigène :

À la suite de la répression de l'insurrection de 1871 et dans le contexte de la Troisième République, la France chercha à étendre l'administration civile en Algérie. Ainsi, Barika fut érigée en commune indigène par décret du 17 janvier 1885, acquérant une autonomie financière vis-à-vis de Batna.

Ce nouveau statut entraîna un élargissement territorial incluant :

- une partie du Hodna occidental ;
- la chefferie de Sgana ;
- les régions sahariennes de Medoukal et d'El Kantara.[22]

L'organisation administrative comprenait désormais trois commandements et plusieurs chefferies indépendantes.

Cependant, ces nouvelles divisions administratives ne correspondaient ni à la réalité sociale ni à la géographie traditionnelle des tribus. Elles entraînèrent des ruptures dans les structures tribales, séparant des groupes historiquement liés et perturbant les équilibres socio-économiques.

[21] ANOM: 8H22: rapport du capitaine Bissuel juin 1874 .

[22] ANOM : 10H76, historique de l'annexe de Barika, 1876

Face à ces dysfonctionnements, de nombreuses plaintes furent adressées à l'administration coloniale. Certaines autorités locales, notamment dans la commune mixte de M'sila, plaidèrent pour une révision des découpages administratifs. D'autres rapports militaires remettaient même en question l'utilité de la commune indigène de Barika.

En réponse, la France apporta certains ajustements à partir de 1890, notamment en redéfinissant les limites du Hodna oriental au profit du Hodna occidental.

En 1896, la population du Hodna oriental était estimée à 11 583 habitants pour une superficie de 254 124 hectares.[23]

Tribus sous son commandement	Période commandement	caïd
-mdoukal -sahari + Hodna oriental kantra	1849-1844	Si mokrane
ouled -ouled sellam + Hodna oriental ali ben saber	1860-1849	Si mokhtar ben daikha
ouled -ouled sellam +hodna oriental ali ben saber	1882-1860	Si smail ben ali
Hodna orientall	1892-1882	Si mahmoud masghli
Hodna oriental	1893-1892	Si larbi ben zakota
Hodna oriental	1900-1893	Si mahmoud ben ali
Hodna oriental	1901-1900	Si seghir ben brahim

[23] ANOM: 10H76:. Historique de l'annexe de Barika, M'sila, 1876

Hodna oriental	1901	Si mohamed ben gana

:ANOM :2H19 ,chefs indigènes

Les ajustements des limites administratives de la commune indigène de Barika

Bien que la France ait entamé le tracé partiel des limites territoriales en Algérie conformément à l'article 2 du sénatus-consulte de 1863, la délimitation effective ne fut réellement mise en œuvre qu'après les événements de l'insurrection d'El-Mokrani en 1871. Ces derniers fournirent à l'administration coloniale de nouvelles données et l'amenèrent à reconsidérer la question du découpage territorial des tribus du Hodna dans son ensemble.

Le décret du 23 mars 1889 institua une réorganisation de l'administration des populations du Hodna oriental au sein d'une entité unique rattachée à la commune indigène de Barika. Les commissions de délimitation procédèrent, en 1890, à l'établissement des procès-verbaux des assemblées locales. Cette première phase aboutit à la décision du 1er septembre 1892, suivie des arrêtés gouvernementaux des 23 juin 1893 et 24 juillet 1894, fixant définitivement les limites du Hodna oriental.

Celui-ci couvrait une superficie de 254 124 hectares et se composait de six douars [24]:

[24] BOGA (bulletin officielle du gouvernement d'Algérie) : année 1895, commission administrative de senatus consulte, tribu hodna oriental dossier n°6 PP156.

1. **Douar de Barika** : 3 205 habitants en 1886, superficie de 38 410 hectares, dont 37 930 hectares de terres collectives et 326 hectares de domaine public.
2. **Douar de Metkaouk** : 2 025 habitants en 1886, superficie de 105 860 hectares.
3. **Douar de Djezzark** : 1 331 habitants en 1886, superficie de 33 484 hectares.
4. **Douar de Magra** : 2 141 habitants en 1886, superficie de 40 920 hectares.
5. **Douar de Barhoum** : 1 202 habitants en 1886, superficie de 19 700 hectares.
6. **Douar d'Aïn El-Kalba** : 1 679 habitants en 1886, superficie de 15 750 hectares.

L'arrêté du 24 juillet 1894 précisa également les modalités de protection des déplacements et des droits d'usage sur le Chott El-Hodna, situé dans le Hodna oriental, au profit des tribus nomades du Hodna occidental, telles que les Ouled Madi, Ouled Nagaâ, Ouled Addi, Ouled Derradj, Ouled Ghanem, Ouled Abderrahmane et Ouled Sidi Brahim, alors rattachées à la circonscription d'Alger dans le cadre du cercle militaire de Boussaâda.

Les rapports militaires et administratifs indiquent que les autorités coloniales n'avaient pas pris en considération, lors du tracé des limites entre Hodna oriental et occidental, les réalités sociales et économiques des populations. Cette situation persista jusqu'aux années 1884-1885, période durant laquelle l'administration tenta, à la faveur de la stabilisation consécutive à l'insurrection de 1871, de réviser les rattachements territoriaux artificiels imposés par les nouvelles structures administratives.

Avant la fixation définitive des limites, la France répartit les tribus du Hodna entre plusieurs circonscriptions militaires, notamment celles de Bordj, Barika et Boussaâda. Jusqu'en 1890, l'administration coloniale demeura hésitante quant à la reconfiguration du Hodna dans ses parties orientale et occidentale, malgré les nombreuses plaintes formulées par

les populations. Cette lenteur décisionnelle s'inscrivait dans la logique administrative française, fondée sur une étude prolongée des situations locales[25].

Le commandant de la division de Constantine observa, dans une correspondance adressée au gouverneur général, que les populations du Hodna occidental possédaient des terres agricoles au nord du Chott et des pâturages au sud, ainsi que des jardins répartis des deux côtés. Il proposa ainsi de regrouper ces tribus dans une même circonscription civile. Par ailleurs, la question des « hacham » — conséquence directe de l'insurrection de 1871 — se posa avec acuité.

L'administration coloniale savait que la majorité de ces populations, issues des hacham des Mokrani de la commune indigène de Bordj Bou Arreridj, avaient été déplacées de force vers le cercle militaire de Barika, dans la partie orientale du Hodna. Elles refusaient souvent de s'acquitter des impôts de guerre et négligeaient la mise en valeur des terres qui leur avaient été attribuées[26].

La commission chargée de l'extension du régime civil proposa de rattacher certaines fractions, notamment celle de Sidi M'barek, à la commune indigène de M'sila, plus proche géographiquement. Toutefois, la délimitation entre Hodna occidental et oriental se heurta à de nombreuses difficultés, en raison des interdépendances foncières et sociales entre tribus.

Face à ces contraintes, le commandement militaire de Constantine estima qu'il était impossible de procéder à certains rattachements sans entraîner une recomposition plus large incluant d'autres groupes tribaux.

25 ANOM : 8H22, rapport de 16/01/1887.

26 ANOM: 10H76:. Historique de l'annexe de Barika, M'sila,dossier hachem 1876.

Il recommanda ainsi de maintenir, dans le cadre du régime civil, les mêmes territoires que ceux existant sous l'administration militaire.

Le gouverneur général souligna, de son côté, que le faible développement de la colonisation européenne dans le Hodna occidental ne justifiait pas une extension immédiate du régime civil. Pour des raisons politiques, il fut décidé de maintenir le statu quo jusqu'en 1890.[27]

À partir de cette date, une nouvelle réorganisation fut engagée. Par décision du 22 mai 1890, plusieurs territoires furent rattachés au Hodna occidental, notamment des fractions issues du cercle militaire de Barika (Ouled Haddidan, Heggarès, Loudani, Ouled Abdallah) ainsi que d'autres groupes provenant des circonscriptions de Barika et de Boussaâda.[28]

Cette recomposition territoriale donna lieu à une série de quatre décisions administratives prises le même jour, concernant plusieurs communes mixtes limitrophes du Hodna occidental, telles que Bordj Bou Arreridj, Righa et M'sila. Leur mise en application débuta le 1er juillet 1890.[29]

La même année, l'administrateur civil de M'sila prit officiellement le relais des autorités militaires du cercle de Barika, lors d'une cérémonie

27 ANOM : 65K4 LETTRE DU GENERAL COMMANDANT DE DIVISION DE CONSTANTINE A monsieur. Le Gauverneur general n° 4208 due 14/11/1885

28 ACMM (archive de la commune mixte de m'sila):B(boite) 90,D(dossier)2, pv d'application du senatus consulte „tribu hodna , 27/08/1889.

29 BOGA: année 1896 P 159.

tenue le 15 juillet 1890 en présence du commandement militaire de Constantine.[30]

Enfin, le caïd du Hodna occidental établit, en 1890, des statistiques détaillées sur les territoires détachés des cercles militaires de Barika et de Boussaâda et intégrés dans le cadre du régime civil.[31]

bovins	jumeaux	caprins	ovins	enfants	femmes	hommes	douar
/	360	228	2116	140	150	207	Ouled ghnaim
200	811	1515	8685	350	500	673	saida
162	552	1202	6622	750	700	522	Ouled addi
112	277	1257	8101	310	400	562	mcif
272	2000	2802	25522	1550	1750	6021	totall

Ainsi, la population intégrée au Hodna occidental fut estimée à environ 10 000 habitants. En ce qui concerne les limites du Hodna occidental,

[30] ACMM (archive de la commune mixte de m'sila):B(boite) 90,D(dossier)2, pv d'application du senatus consulte „tribu hodna , 27/08/1889.

[31] ibid

qui correspondaient également aux frontières administratives entre la province de Constantine et celle d'Alger, celles-ci constituèrent une autre difficulté pour l'autorité militaire, notamment dans les régions méridionales telles que les tribus des Ouled Sidi Brahim et des Ouled Sidi Hegres.[32]

Lors de l'application du sénatus-consulte du 22 avril à Barika, le 28 janvier 1895, les terres de la commune furent réparties comme suit : plus de 56 000 hectares de terres domaniales, plus de 2 000 hectares de forêts relevant de l'État, 9 000 hectares de propriétés privées (terres melk), 149 000 hectares de terres tribales (terres arch) et 36 000 hectares de terres publiques.[33]

Il convient de noter que la propriété privée (melk) n'apparut dans la région de Barika qu'au début de l'occupation française, vers 1850, avec l'installation des premières populations sédentarisées et l'émergence de constructions permanentes.

Barika fut érigée en commune mixte en 1907. Son premier administrateur fut M. Vitalisé, et une commission municipale composée de 19 membres fut instituée. La création officielle de la commune de Barika date du 5 octobre 1907. L'ensemble de ces transformations administratives marqua la fin d'une période héritée de l'époque ottomane, durant laquelle la société locale avait conservé ses structures traditionnelles, pour entrer pleinement dans le cadre de la domination coloniale étrangère.

Conclusion

[32] ACMM(archive de la commune mixte de m'sila): B boite45; modification aux communes mixte de M'sila, lettre de préfet a Monsieur le sous-préfet de Sétif 04/07/1890.

33

L'analyse des mesures administratives coloniales françaises dans la région de Barika — qui ne diffèrent guère de celles appliquées dans le reste du territoire algérien — ne révèle pas un objectif organisationnel ou administratif visant à faciliter la gestion quotidienne des populations sous domination coloniale. Elle met plutôt en évidence une logique fondée sur la discrimination, la domination et l'assujettissement des populations autochtones.

L'étude des rapports militaires à travers les différentes phases de l'administration française dans la région a souvent mis en lumière les limites et les contradictions du système administratif instauré. Elle a également révélé que l'objectif principal de cette organisation était de briser les dynamiques de résistance locale et de détruire les solidarités communautaires, en imposant des chefferies et des structures administratives favorables à l'autorité coloniale.

Les conséquences de ces politiques apparaissent clairement à travers l'histoire de la région de Barika sous l'occupation française, notamment dans les nombreuses plaintes adressées par les populations, individuellement ou collectivement, contre des découpages administratifs qui ont fragmenté les tribus, rompu leur unité et les ont intégrées à des structures administratives étrangères à leurs cadres traditionnels.